



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

**Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
du Bas Rhin**

Strasbourg, le 27/11/2021

**Bureau
A-DASEN 67**

Tél. 03 88 45 92 33

Mél : ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

65 Avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex

Le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,

S/C Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Ajustement du protocole sanitaire

Compte tenu de la situation épidémique, le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique dans notre département depuis le 8 novembre 2021. Celui-ci connaît depuis une hausse sensible des contaminations qui amène à la fermeture d'un grand nombre de classes.

A compter du lundi 29 novembre, pour les nouvelles situations signalées, le nouveau protocole sera installé progressivement, pour une mise en place généralisée à partir du lundi 6 décembre. Ainsi, lors de l'apparition d'un cas de covid dans une classe de maternelle ou d'élémentaire, la fermeture de la classe ne sera plus automatique. Les familles de la classe concernée seront alors prévenues de la survenue d'un cas positif. L'accueil en classe de chaque élève se fera selon les conditions précisées dans la foire aux questions annexée, au chapitre "Que se passe-t-il lors de l'apparition d'un cas confirmé dans une école maternelle ou élémentaire ?".

Dans certains cas, un laboratoire pourra être missionné pour organiser le dépistage des élèves de la classe. Des informations vous seront transmises prochainement définissant les modalités de cette mise en œuvre.

Une décision de fermeture de la classe pourra éventuellement être prise par le DASEN en concertation avec l'ARS en fonction de l'évaluation de la situation.

Il convient de noter que les situations traitées jusqu'au dimanche 28 novembre inclus et antérieurement relèvent de l'ancien protocole, c'est -à -dire avec une fermeture de 7 jours de la classe au premier cas positif.

Durant la période de transition, du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre, le nouveau protocole sera mis en place progressivement après avoir communiqué les informations utiles aux familles.

Je vous remercie par avance, ainsi que votre équipe, pour votre engagement dans cette nouvelle phase qui se dessine de la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Le Directeur Académique

Jean-Pierre Geneviève

Annexes :

- nouvelle foire aux questions du 26/11/2021
- infographie